

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01 DU 3 FEVRIER 2025

Le 3 février 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 janvier 2025

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Carl INCORVAIA, Pascale DUMAZET, Michèle DUCREUX, Muriel SPADA, Pascal GALONNET, Noélia SEGUIN, Marie-Claire GRANGE, Isabelle BOIS, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Ludovic MAGALHAES, Leïhla KHEBRARA, Marie MONTET, Niyazi KARA, Mauricette MOINE, Ludovic CEYTE, Pascal CAMPEGGIA, Baptiste PEPIN, Bernadette PONSON, Louis BELLE.

Procurations : Madame Céline MONTAGNON à Monsieur François DRIOL, Monsieur Stéphane FAVEYRIAL à Monsieur Carl INCORVAIA.

Absent : Monsieur Ferat AKBAL.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h03 et explique que celle-ci est ouverte au public conformément aux dispositions gouvernementales en vigueur. De plus, la réunion est retransmise en direct sur le Facebook de la Commune et sera par ailleurs mise en ligne sur le site de la Ville.

Il désigne Monsieur Pierre-Julien MARRET comme secrétaire de séance. Celui-ci procède ensuite à l'appel, annonce les pouvoirs, constate le quorum.

Il propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024. Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Avant d'entrer dans l'ordre du jour transmis à l'ensemble des conseillers municipaux, Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Jérôme GIRON, Président fondateur, et à Madame Catherine LE PRIOL RUY, Responsable administrative et financière des Pompiers Humanitaires Français (PHF), afin de présenter les missions d'urgence menées sur l'île de Mayotte à la suite du récent épisode cyclonique.

Monsieur GIRON rappelle que PHF est une association stéphanoise œuvrant depuis vingt ans dans divers pays. Il remercie tout d'abord le Conseil Municipal pour la subvention de 5 000 € accordée en soutien à la population mahoraise. Il explique que la configuration géographique de Mayotte et la présence de nombreux migrants ont été des éléments déterminants et complexifiant l'intervention in situ. Un campement a été établi dans une commune et un dispensaire mis en place pour prendre en charge les premiers blessés.

PHF a réalisé 632 consultations, prodigué 900 soins dont la majeure partie aux enfants, distribué de l'eau potable à 400 personnes et des plus de 2600 colis de vivres grâce à ses dispensaires fixes et mobiles. L'association a également contribué au dégagement des axes routiers. Enfin, une cellule de crise basée à Saint-Étienne veille à la sécurité des bénévoles engagés, rassure les familles des Mahorais et des touristes bloqués sur l'île, et prévoit les médicaments et le matériel nécessaires. Quatre équipes se sont succédées, car les 43 bénévoles engagés dans ces missions ne sont restés que dix jours chacun sur place. Monsieur GIRON présente et remercie tous les partenaires financiers sans lesquels leurs missions ne pourraient être menées à bien.

Monsieur le Maire remercie Monsieur GIRON pour la présentation de leur mission, qui permet de garantir la transparence des fonds alloués, et exprime sa gratitude envers l'ensemble des bénévoles. Il interroge ensuite sur l'avancée de la reconstruction.

Monsieur GIRON explique que la situation est très complexe. De nombreux migrants comoriens profitent d'une surveillance moins active de l'île pour se rendre à Mayotte. La population locale commence à reconstruire des habitations de fortune avec des tôles afin de mettre leurs enfants à l'abri au plus vite. Il ajoute que, bien que les actions d'urgence immédiate soient terminées, une équipe de PHF partira dans quelques jours pour accompagner les familles, distribuer des kits d'hygiène et aider les sapeurs-pompiers présents sur l'île.

01/01 - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Catherine SORGI a démissionné de ses fonctions de Conseillère Municipale.

Il précise que les suivants de liste, Madame Carole RELAVE, Monsieur Manuel TINOCO et Madame Marie-Pascale NIEHAUS, ont refusé de siéger au Conseil Municipal. En revanche, Monsieur Ferat AKBAL, suivant de liste, a accepté de devenir membre de l'Assemblée.

Monsieur le Maire constate qu'il y a eu, depuis le début du mandat, sept démissions et six refus de siéger parmi les membres de la liste "Changeons de Cap". Il ajoute que Monsieur Ferat AKBAL, retenu par des obligations professionnelles, n'a pas pu assister à cette première séance et s'en est excusé.

Il procède ensuite à l'installation officielle de Monsieur Ferat AKBAL au sein de l'Assemblée.

L'Assemblée en prend acte.

02/01 - Modification de la composition des groupes de travail

Monsieur le Maire indique que, suite à la démission de Madame SORGI, il est nécessaire de la remplacer dans les différentes instances. Après consultation du Groupe Changeons de Cap, il propose les nominations suivantes :

Monsieur AKBAL remplacera Madame SORGI dans les groupes de travail suivants :

- Solidarités et Cohésion sociale
- Culture, Patrimoine et Tourisme
- Générations seniors et Égalité femme-homme

Monsieur CEYTE, quant à lui, succèdera à Madame SORGI dans le groupe Finances et Personnel.

Monsieur le Maire précise que les compositions de la Commission d'Appel d'offres, de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et de la commission de Délégation de Service Public seront revues lors du prochain Conseil, car cela nécessite un travail administratif qui n'a pas pu être effectué dans le temps imparti.

Adoptée à l'unanimité

03/01 Intercommunalité – SEM : rapports 2023 des services d'eau potable et d'assainissement

Monsieur le Maire invite Monsieur PAREDES, Directeur Général Adjoint à SEM, à présenter les deux rapports.

Monsieur PAREDES commence par présenter le rapport relatif au service de l'eau potable, comme suit :

Organisation du service

Ce service est géré par SEM et plus précisément sur le territoire communal par le syndicat SYPROFORS.

Modes de gestion

La Gestion des services d'eau potable sur la Commune est confiée à un délégataire de service public : VEOLIA.

Ressources et volume prélevé

19 ressources desservent les services du territoire : 8 sources, 9 barrages, 1 prise d'eau et 1 puits. Le volume prélevé à partir des ressources propres à SEM est de 27 646 661 m³.

Etat du patrimoine :

9 stations de traitement - 130 réservoirs - 110 stations de pompage - 2 526 km de réseau - 8 turbines (qui produisent de l'électricité).

Modalité de tarification :

Le prix de l'eau est constitué de la part métropolitaine, de la part du délégataire (le cas échéant), des redevances des agences de l'eau (prélèvement, pollution) et de la TVA à 5,5 %.

Tarifs au 1^{er} janvier 2024

Sur le territoire de SEM, le prix moyen de l'eau pondéré sur la population est de 2,17 € TTC/m³. Celui d'Andrézieux-Bouthéon s'élève à 1,72 € TTC/m³. En 2036, un tarif unique sera appliqué sur l'ensemble du territoire.

Indicateurs de performance

L'eau est de bonne qualité, avec un taux de conformité de 99,77 %.

L'objectif de SEM est d'améliorer le rendement des réseaux. Il annonce que la SAUR est devenue le délégataire en 2024.

Puis, il procède à la présentation du rapport du service de l'assainissement, comme suit :

Le service d'assainissement collectif :

Caractéristiques générales relatives à la Commune

Le système de collecte est géré en délégation de service Public.

Le système de traitement est géré par le Syndicat Mixte des 3 ponts (SM3P).

Caractéristiques techniques

Pour une population de 10 340 habitants (INSEE 2021), la ville compte 5 335 abonnés et 1 085 798 m³ sont assujettis à la redevance.

Collecte des eaux usées

La Commune possède 81,5 km de réseaux d'assainissement, 17 postes de relevage et 11 déversoirs d'orage.

Traitement des eaux usées

49 stations d'épurations sont implantées sur le territoire métropolitain. En 2023, le traitement des eaux a généré 8 286 tonnes de boues dont 79 % seront incinérées et 21 % serviront à la valorisation agricole via l'épandage.

100 % des boues ont été évacuées vers des filières conformes à la réglementation.

Pour Andrézieux-Bouthéon, le système de collecte des eaux usées est conforme à 99.3 %.

Modalités et composantes de tarification

Le prix moyen facturé sur le territoire métropolitain est de 2,09 €/m³, tandis que pour la Commune, il est de 2,03 €/m³. À partir de 2026, toutes les communes de la métropole appliqueront le même tarif.

Mode de gestion de l'assainissement non-collectif :

La Ville est sous la régie de SEM, avec 19 installations et 19 abonnés sur la commune.

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est de 84,6 % pour Andrézieux. Pour la sixième année consécutive, il n'y a pas d'évolution de la tarification de l'assainissement non collectif pour les communes gérées par Saint-Etienne Métropole.

Monsieur le Maire remercie Monsieur PAREDES pour la présentation de ces deux rapports.

Monsieur CEYTE questionne sur les critères de sélection du nouveau délégataire pour la gestion de l'eau potable, la SAUR.

Monsieur le Maire explique que, le choix est réalisé pour l'attribution d'une délégation de service public, comme cela se fait pour l'attribution des marchés publics, sur la base d'une combinaison de plusieurs critères de jugement des offres objectifs et annoncés dès le lancement de la procédure. Dans ce cadre, la SAUR a présenté la meilleure offre.

Monsieur PAREDES précise que le choix s'est basé sur trois critères : le prix, les critères techniques et le développement durable. En revanche, pour l'assainissement, la gestion sera confiée à VEOLIA.

Monsieur CEYTE demande pourquoi ce service n'est pas en régie propre à SEM.

Monsieur PAREDES fait remarquer que certains territoires de la métropole, notamment la vallée du Gier, ont une régie de production. C'est un choix personnel des Maires. Il souligne qu'en 2035, les élus devront choisir un mode de gestion unique à l'échelle de la métropole.

Monsieur le Maire indique que deux scénarios ont été étudiés pour déterminer le mode de gestion le plus adapté au SYPROFORS. Il en est ressorti que la DSP était, à l'unanimité, la meilleure solution. Certaines gestions en régie, comme certaines en DSP, peuvent être saines ou défaillantes. Il souligne toutefois qu'un contrôle doit être exercé sur les actions du délégataire dans le dernier cas.

L'Assemblée prend acte de la présentation des deux rapports.

04/01 - Avantages en nature

Monsieur MONTEUX rappelle les trois catégories d'avantages en nature et précise que ceux-ci doivent être intégrés dans le revenu imposable.

Les repas :

Monsieur MONTEUX explique que les repas des agents de production et ceux des agents accompagnant les convives peuvent être considérés comme un avantage en nature. Il précise que leur valorisation est fixée à 5,45 € (montant déterminé au 1er janvier 2025 par l'URSSAF).

Les véhicules :

Monsieur MONTEUX rappelle que l'attribution des sept véhicules communaux doit être fixée annuellement. Il propose la liste des fonctions bénéficiant d'un véhicule de service avec remisage à domicile : Maire, Directeur général des services, Directeur du pôle aménagement urbain et services techniques, Directeur du pôle services à la population, Directrice du service communication, agents en astreinte, et à titre exceptionnel, les agents en mission ponctuelle. Il précise que ces véhicules ne doivent pas être utilisés pendant les périodes de congé.

Les logements :

Monsieur MONTEUX propose de fixer la liste des logements de fonction pour nécessité absolue de service, comme suit :

- Le logement situé au 23 rue des Bullieux, permettant le gardiennage du Centre d'hébergement,
- Le logement situé impasse Chateaubriand, permettant le gardiennage du Centre de tir.

Adoptée à l'unanimité

05/01 - CAP METROPOLE : Initiative de ZAC – Définition d'un nouveau projet d'aménagement

Monsieur MONTEUX rappelle l'historique du Parc des Forges et la mise en œuvre d'une concession au profit de CAP METROPOLE. Il indique qu'il est actuellement envisagé de créer une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC).

Il présente d'abord le périmètre de la concession, incluant les bâtiments publics, le parc de Barriol et Dallièr, ainsi que des bâtiments privés.

Il énumère ensuite les objectifs poursuivis :

- Résorber la friche industrielle,
- Favoriser le développement d'opérations immobilières de logement pour répondre aux contraintes financières de ce projet et permettre aux habitants d'y vivre,
- Favoriser l'accès au grand paysage et tisser un lien avec la Loire, tout en préservant un lieu naturel,
- Étudier l'opportunité de créer des rez-de-chaussée actifs pour dynamiser cette nouvelle zone.

Il explique que l'initiative de la ZAC doit être accompagnée d'un processus de concertation préalable. Il liste les actions mises en œuvre ou à venir, telles que la mise en ligne d'un questionnaire sur le site internet de la Commune, l'organisation de rencontres et d'ateliers avec les administrés, etc. Une délibération mentionnant le bilan sera prise à l'issue.

Monsieur le Maire rappelle son engagement, pris en début de mandat, de changer l'aspect visuel de ce site.

Monsieur BELLE demande si un planning a déjà été établi et quelle en est la durée. Il souhaite également des points d'information intermédiaires.

Monsieur MONTEUX explique que les réponses aux questionnaires, dématérialisés et papier, devront être rendues pour le 23 février 2025. Les ateliers seront programmés en fonction des réponses et des attentes, car rien n'est figé. L'ensemble des actions de concertation se tiendra sur l'année 2025, avec des restitutions régulières.

Monsieur le Maire indique que toutes les idées d'aménagement seront étudiées, mais qu'il doit prendre en compte certaines contraintes, telles que le niveau de dépollution et l'inondabilité d'une partie du secteur. Il invite la population et les élus à participer activement à cette consultation. Il précise que ce travail en amont permettra à l'équipe municipale de

la prochaine mandature d'avoir une vision plus précise des attentes de la population d'Andrézieux-Bouthéon concernant la réhabilitation de ce secteur.

Monsieur CEYTE s'interroge sur le devenir de l'étude de programmation urbaine réalisée par la société Atelier Villes & Paysages, il y a plus d'un an.

Monsieur MONTEUX indique que cette société a permis de poser un premier diagnostic sur le devenir possible du site. Il ajoute que la phase de concertation vient compléter la pré-étude réalisée.

Monsieur CEYTE demande pourquoi cette concertation n'est pas réalisée par la même société.

Monsieur MONTEUX indique que cette agence ne peut pas intervenir dans cette nouvelle phase d'étude. Elle était missionnée pour établir un programme. Ce programme a servi à la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre urbaine dont l'une des missions est de mettre en place les dispositifs et outils de concertation.

Adoptée à l'unanimité

06/01 - Acquisition de deux parcelles permettant la réalisation d'un accès supplémentaire à la ZAC des Murons

Monsieur MONTEUX explique que des négociations ont eu lieu avec l'aménageur de la ZAC des Murons afin que la voie privée, située dans le prolongement de la rue Jules Vedrines et débouchant sur l'avenue Hélène Boucher, devienne à terme une voie publique.

Cette voie est constituée de deux parcelles, l'une appartenant à la SAS ANDA2 et l'autre à la copropriété « 484 rue Jules Vedrines ». Ces acquisitions, réalisées à l'euro symbolique, permettront de désenclaver cette partie très commerciale de la ZAC des Murons. Il précise que les frais des actes notariés seront pris en charge par la Commune.

Adoptée à l'unanimité

07/01 - ENEDIS : Convention de servitude – rue Lamarline

Madame DUMAZET explique que la société ENEDIS doit intervenir sur les parcelles privées communales BD 212 et BK 195 pour installer un câble électrique dans le quartier de La Chapelle. Elle souligne la nécessité de conclure une convention de servitude avec cette société pour permettre la réalisation de ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

08/01 - Programmation 2025 du Contrat de Ville

Madame BRUEL rappelle que le quartier de la Chapelle a été maintenu en quartier prioritaire et mentionne les critères correspondants. Elle énumère les quatre grands défis stratégiques du Contrat de ville de Saint-Étienne Métropole et de l'État pour la période 2024-2030 : AGIR, EMANCIPER, REVELER, RESPIRER.

Elle liste ensuite les treize projets portés par onze structures différentes, en soulignant la présence de six nouveaux projets.

Elle détaille les huit projets retenus qui bénéficieront d'une subvention communale globale de 10 200 €, répartie comme suit :

- **Gossip Mode** (700€) : ateliers de sensibilisation des jeunes à la consommation responsable de vêtements et à l'impact des industries textiles sur l'environnement.
- **Parenthèse** (500€) : sensibilisation du grand public à la dépression post-partum et amélioration du lien parent-enfant.
- **Badminton et mixité** (1 500€) : lutte contre différentes formes de discriminations, notamment par l'organisation d'un challenge de la mixité.
- **Soutien financier partiel du permis de conduire** (3 000€) : aide récurrente pour lutter contre les freins à la mobilité liés à l'obtention du permis de conduire.
- **À l'écoute de nos émotions** (500€) : promotion de la santé mentale et des compétences psychosociales des personnes en situation de précarité.
- **Projet ville vie vacances EPV** (1500€) : prévention du désœuvrement et de la délinquance, et promotion de la mixité.
- **ABFC FIT** (1 000€) : facilitation de l'accès au sport santé pour les adultes dont les enfants pratiquent une activité de loisir au club.
- **Ma pause santé !** (1 500€) : facilitation de l'accès au sport santé pour les adultes en situation de précarité afin d'améliorer leur santé physique et mentale.

Elle rappelle que la santé mentale est la grande cause nationale pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité

Informations diverses

A – Présentation des règlements intérieurs de CASA et Sports'Vacances

Monsieur le Maire indique que les règlements de CASA et de Sports'Vacances ont fait l'objet d'une actualisation. Ces règlements ont été transmis par voie dématérialisée à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

B - Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

(Cf. articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

I - Dans le domaine des marchés à procédure adaptée

Toutes ces décisions ont fait l'objet des mesures de publicité réglementaires et sont consultables à la Direction Générale et lors de la réunion du Conseil Municipal.

II – Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Transactions visant des cessions immobilières

Sont listées la DIA n° 2024-148, les DIA n° 2024-166 au n° 2024-200 et les DIA n° 2025-01 au n° 2025-07 et exceptées les DIA n° 2024-134 et n° 2025-03.

Monsieur CEYTE souhaite avoir des précisions les échanges de parcelles mentionnés sur les DIA n° 168 et 169.

Monsieur le Maire explique que cet échange de terrains vise à améliorer la configuration finale des terrains respectifs appartenant à ces deux propriétaires et à permettre l'aménagement, par le promoteur, d'une voie de desserte plus rectiligne.

Transactions visant des fonds de commerce

Est listée la DIA n° C0009 de 2024.

III – Dans les autres domaines

Date	Objet
2024-090 12/12/2024	Souscription d'un emprunt de 5 200 000 € auprès de la Banque Postale pour une durée de 27 ans et 1 mois pour le financement de la gendarmerie.
2024-091 12/12/2024	Sollicitation d'une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, d'un montant total de 168 000 €, relative au projet d'aménagement du parc des loisirs des bords de Loire afin d'implanter un skatepark.
2024-092 17/12/2024	Souscription d'une ligne de trésorerie de 140 000 € auprès de la Banque Postale pour une durée de 6 mois pour le budget annexe gendarmerie des Terrasses.
2024-093 19/12/2024	Exécution budgétaire- budget principal 2024 - Virement de crédit n° 4.
2024-094 26/12/2024	Signature d'un marché relatif aux travaux de renfort des pieds de poteaux du Gymnase des Bullieux, pour un montant de 35 037 € HT, passé avec l'entreprise Cecoia
2024-095 24/12/2024	Signature d'un marché relatif à la fourniture de consommables pour l'entretien des défibrillateurs, pour un montant de 12 442,80 € HT, passé avec l'entreprise Securimed.
2024-096 26/12/2024	Signature d'un marché relatif à la livraison de fournitures scolaires spécifiques, pour un montant de 9 000 € HT, passé avec l'entreprise La puce à l'oreille.
2024-097 26/12/2024	Signature d'un marché relatif à la fourniture de livres scolaires avec accès internet, pour un montant annuel maximum de 3 000 € HT, passé avec l'entreprise Jocatop.
2024-098 26/12/2024	Signature d'un marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires épicerie, pour un montant total annuel maximum de 62 000 € HT, passé avec les entreprises La Nature à table et Pomona.
2024-099 26/12/2024	Signature d'un marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires beurre, œuf, fromage, pour un montant total annuel maximum de 145 000 € HT, passé avec les entreprises Pomona et RHD.
2024-100 26/12/2024	Signature d'un marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires surgelées, pour un montant total annuel maximum de 166 500 € HT, passé avec les sociétés DS Rhône-Alpes, Sysco, Pomona et Gel 43.
2024-101 26/12/2024	Signature d'un marché relatif à l'achat d'un chariot élévateur télescopique d'occasion ou neuf, pour un montant de 50 733 € HT, passé avec la société Framateq.
2024-102 30/12/2024	Mise à disposition de l'équipement sportif du golf des bords de Loire, au profit de l'association Golf des Bords de Loire, pour une durée de cinq ans sur la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.
2024-103 24/12/2024	Exécution budgétaire- budget principal 2024 - Virement de crédit n° 5.
2025-001 14/01/2025	Souscription d'une ligne de trésorerie de 1400 000 € auprès de la Banque Postale pour une durée de 6 mois pour le budget annexe gendarmerie des Terrasses (annule et remplace décision n° 92).
2025-002 17/01/2025	Sollicitation d'une aide auprès de l'Etat, d'un montant de 154 582,32 €, pour l'indemnisation des dommages au titre de la Dotation Nationale de Solidarité, concernant la remise en état des bords de Loire suite aux inondations d'octobre 2024.
2025-003 27/01/2025	Sollicitation d'une aide auprès de l'Etat, d'un montant total de 124 594 €, dans le cadre du projet de désimperméabilisation et de végétalisation des cours du Groupe Scolaire Louis Pasteur,
2025-004 23/01/2025	Signature d'une convention de formation avec l'Ecole des Parents et des Educateurs, relative à l'analyse des pratiques professionnelles au profit de la Directrice de la crèche multi-accueil « l'Envol des Bambins ».

Questions orales posées en fin du conseil par le groupe Changeons de Cap

Monsieur CAMPEGGIA, au nom de son groupe, pose les trois questions suivantes :

1) Suite aux modifications d'organisations (accès, horaires, jour ouverture) de la déchetterie d'Andrézieux Bouthéon.

Pouvez-vous nous faire un bilan sur la l'utilisation de celle-ci ?

Monsieur le Maire indique qu'il est prématuré d'établir un bilan, la mise en place du contrôle d'accès datant de novembre dernier et les nouveaux horaires n'ayant été instaurés qu'en janvier 2025. Il précise que la fréquentation des déchèteries varie selon les saisons.

Il explique que le contrôle d'accès est en cours de déploiement en d'autres secteurs du département de la Loire.

Il rappelle que cette nouvelle réglementation a été mise en œuvre pour rationaliser la gestion de ce service.

Il annonce qu'un bilan sera réalisé à l'échelle de la Métropole, avec peut-être quelques ajustements à la clé.

2) La région Auvergne Rhône-Alpes vient de terminer un appel d'offre pour sélectionner des mutuelles. Sur le département de la Loire une mutuelle a été sélectionnée.

Est-ce que la ville va communiquer l'information aux habitants d'Andrézieux Bouthéon ? Pour éventuellement adhérer.

Madame BRUEL répond qu'à ce jour, aucune information n'a été communiquée à la Commune par les services de la Région. Elle confirme que l'information est disponible sur le site de la Région. Elle précise qu'en mai dernier, elle a assisté à une réunion préparatoire mais n'a pas été informée des suites données.

Elle rappelle la démarche similaire entreprise par la municipalité dès le début du mandat. Le choix s'est porté sur la mutuelle Mutualia, qui proposait la meilleure offre pour les habitants, notamment grâce à un accueil en présentiel (les mardis au CCAS). Au vu de la satisfaction des Adréziens-Bouthéonnais, on ne peut que s'en féliciter. Elle ajoute que chacun est libre d'adhérer à la mutuelle de son choix.

Monsieur le Maire rappelle que MUTUALIA n'est pas une mutuelle municipale. La mutuelle proposée par la Région profitera aux Communes qui n'ont pas encore entrepris de démarche en ce sens, mais aussi peut-être aux administrés de la Ville si leur offre est plus attractive.

Monsieur BELLE pense qu'il y aura une réflexion à mener en fin de conventionnement.

Monsieur le Maire confirme que le prestataire Mutualia devra être encore plus concurrentiel vis-à-vis de celui de la Région s'il veut conserver ses adhérents.

3) La ville subie un flux de véhicule très important aux heures de pointe qui paralyse les axes principaux car la départementale D498 et l'échangeur 9b (pour desservir les communes de St Just St Rambert, Bonson, St Marcellin en Forez) sont saturés.

Pouvez-vous nous dire si un ou plusieurs projets sont prévus par le département de la Loire pour améliorer les accès routiers et autoroutiers ?

Monsieur le Maire indique que le Département réfléchit depuis plusieurs mois à des solutions pour remédier à cette problématique ainsi qu'à d'autres points de blocage sur son territoire. Il informe les élus que des travaux de doublement des voies des sorties 9A-9B sont prévus pour l'été prochain.

Il ajoute que le Département a décidé de pérenniser les feux tricolores, installés provisoirement sur le rond-point de la Gouyonnière, tout en exprimant ses doutes sur l'efficacité du dispositif et son désaccord avec cette décision, estimant qu'elle entraînera d'autres perturbations de circulation sur le territoire.

Madame BRUEL confirme que le doublement des voies a été reporté en raison des Jeux Olympiques et qu'il devrait débuter aux alentours du 7-8 juillet 2025. Elle précise également que la pérennisation des feux tricolores a été décidée. Elle indique que le coût de ces travaux, s'élevant à 1,5 million d'euros, sera pris en charge par l'État et le Département.

Monsieur le Maire souligne que les trois questions posées ne concernaient pas la commune, mais la Région, le Département et la Métropole et se félicite que la gestion des sujets d'ordre communal ne suscite pas de difficultés pour le groupe Changeons de Cap.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h10 et annonce la date du prochain conseil municipal qui se tiendra le 24 mars 2025.

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

